

Province de Québec
MRC de l'Islet
Municipalité de Sainte-Perpétue

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de Sainte-Perpétue tenue le 3 juin 2024 à 19h00 au Complexe Municipal.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Lise Anctil
Siège #2 - Nancy Lamarre
Siège #3 - Gilles Chouinard
Siège #4 - Marylou Mercier
Siège #5 - Guylaine Cloutier
Siège #6 - Guy Joncas

Est/sont absents à cette séance:

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Claude Daigle. Madame Diane Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

DÉCLARATION DE LA DISPENSE DE LECTURE

Dispense de lecture de l'ordre du jour est donnée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu et avoir eu pris connaissance de l'ordre du jour. Une copie de celui-ci est distribuée dans l'assemblée.

Il est proposé par la conseillère LISE ANCTIL et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 6 mai 2024 (Pages 5836 à 5860)

3.2 - Séance extraordinaire du 23 mai 2024 (Pages 5861 à 5865)

4 - AFFAIRES COURANTES

4.1 - Adoption du Rapport des États financiers pour l'année 2023

4.2 - RAPPORT DU MAIRE - ANNÉE FINANCIÈRE 2023

4.3 - Autorisation donnée à l'inspecteur municipal pour l'émission de constats d'infraction

4.4 - Résolution d'autorisation pour l'agrandissement d'un RPA

4.5 - Demande de collaboration - Médiathèque l'Héritage de L'Islet-Sud

4.6 - Engagement du personnel - Terrain de Jeux / Service garde / Piscine / Soccer

4.7 - Engagement d'un étudiant au poste de journalier pour la saison estivale

4.8 - Autorisation pour le retrait des réservoirs de carburant au 162 et au 264 rue principale

4.9 - Collecte de fonds - Fondation Hôtel Dieu de Montmagny

4.10 - Demande de dons - Fondation Hotel-Dieu de Lévis

4.11 - Projet de construction résidentielle - Lots 5 784 635 et 5 784 636

166-06
2024

- 4.12 - Demande au Ministère des Transports - Réduction de la vitesse jusqu'à la rue Industrielle
- 4.13 - Adjudication du contrat pour la construction d'une pergola à l'OTJ
- 4.14 - Adjudication du contrat - Aménagement d'un parc pour aînés
- 4.15 - Entente scolaire - municipale / École des Hauts-Sommets
- 4.16 - Dépôt de l'Avis de l'Autorité des marchés publics

5 - COMPTE-RENDU DES COMITÉS

- 5.1 - Point d'information - La conseillère Lise Anctil
- 5.2 - Point d'information - La conseillère Nancy Lamarre
- 5.3 - Point d'information - Le conseiller Gilles Chouinard
- 5.4 - Point d'information - La conseillère Marylou Mercier
- 5.5 - Point d'information - La conseillère Guylaine Cloutier
- 5.6 - Point d'information - Le conseiller Guy Joncas
- 5.7 - Point d'information - Le maire Claude Daigle

6 - CORRESPONDANCE

- 6.1 - Bordereau des correspondances

7 - VARIA

- 7.1 - Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du PRACIM
- 7.2 - Babillard - Message de la conseillère Marylou Mercier

8 - FINANCE

- 8.1 - Acceptation des comptes
- 8.2 - Dépôt de l'état du relevé bancaire au 31 mai 2024

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 6 mai 2024 (Pages 5836 à 5860)

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 mai dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère **NANCY LAMARRE** et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.2 - Séance extraordinaire du 23 mai 2024 (Pages 5861 à 5865)

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 23 mai dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère **GUYLAINE CLOUTIER** et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mai 2024, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

167-06
2024

168-06
2024

169-06
2024

4 - AFFAIRES COURANTES

4.1 - Adoption du Rapport des États financiers pour l'année 2023

ATTENDU QUE la firme de comptables "Raymond, Chabot, Grant & Thorthon" a déposé à la table du conseil en date du 23 mai 2024, le rapport des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023;

ATTENDU QUE Madame Audrey Lavoie de la firme de comptables a présenté les états financiers aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère **MARYLOU MERCIER** et résolu d'adopter le rapport des états financiers pour l'année 2023 de la firme de comptables "Raymond, Chabot, Grant & Thorthon".

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

170-06
2024

4.2 - RAPPORT DU MAIRE - ANNÉE FINANCIÈRE 2023
RAPPORT DU MAIRE
Sur la Situation financière de la Municipalité Ste-Perpétue
Déposé le 3 juin 2024

Membres du Conseil municipal,
Citoyens, Citoyennes,

En vertu de la loi 122 et conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, je me dois de déposer mon rapport sur la situation financière de la Municipalité de Sainte-Perpétue comprenant le rapport du vérificateur externe et les états financiers pour l'année 2023.

1. RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Les états financiers de l'année 2023 de la municipalité de Sainte-Perpétue ont été vérifiés par la firme de comptable « Raymond, Chabot, Grant & Thorthon ». Suite à cet audit, l'opinion de la firme est la suivante :

« À notre avis, à l'exception des incidences des problèmes décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2023 ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

2. RAPPORT DE L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE DES ACTIFS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023, les états financiers consolidés indiquent que les actifs financiers de la Municipalité sont établis comme suit : 5 219 391 \$ comparativement à 4 464 114 \$ au 31 décembre 2022, soit une augmentation de l'actif financier de 755 277 \$

Par contre, au cours de l'exercice, la Régie a modifié rétrospectivement ses actifs financiers affectant les actifs financiers de la Municipalité pour un montant de 84 803 \$ ce qui augmente l'actif financier au 31 décembre 2022 à 4 548 917 \$, soit une diminution de l'actif financier réel de 670 474 \$

3. RAPPORT DE L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE DES PASSIFS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023, les états financiers consolidés indiquent que les passifs financiers de la Municipalité sont établis comme suit : **6 799 515 \$** comparativement à **6 024 966 \$** au 31 décembre 2022, soit une augmentation du passif financier de **774 549 \$**;

Par contre, au cours de l'exercice, la Régie a modifié rétrospectivement ses passifs financiers affectant les passifs financiers de la Municipalité pour un montant de **84 803 \$** ce qui augmente le passif financier au 31 décembre 2022 à **6 109 769 \$**, soit une diminution du passif financier réel de **689 746 \$**

4. RAPPORT DE L'ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE DES ACTIFS NON FINANCIERS ET DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ

Les actifs non financiers pour l'année 2023 sont établis à **11 832 846 \$** comparativement à **11 366 212 \$** pour l'année 2022.

L'excédent accumulé au 31 décembre 2023 non consolidé, affecté et non affecté, excluant les investissements nets dans les immobilisations et autres actifs est 349 975 \$ comparativement à 340 602 \$ en 2022 et ce tel que présenté par notre firme comptable.

Selon le rapport des opérations financières daté de ce jour, l'année financière 2024 devrait se terminer avec un excédent des revenus sur les dépenses.

Outre les dépenses de fonctionnement général dans l'administration, voirie, déneigement, service incendie, hygiène du milieu et loisirs, il y a eu en 2023:

PLUSIEURS TRAVAUX ONT ÉTÉ EFFECTUÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2023 DONT:

- 1. La création d'une dalle de béton pour la patinoire
- 2. L'aménagement du deck hockey subventionné par le Ministère de l'Éducation;
- 2. La réfection des conduites d'aqueduc et d'égout dans l'Avenue de l'Aqueduc subventionné par la TECQ;
- 3. La finalisation de la reconstruction du poste de pompage PP1 au 550, rue principale subventionné par la TECQ;
- 4. Le fauchage des accotements dans les rangs;
- 5. Du colmatage et du pavage dans plusieurs rues et rangs;
- 6. La continuité de l'aménagement de deux terrains dans le parc industriel;
- 7. Des travaux de reprofilage de la chaussée et de creusage de fossés dans le Rang St-Jean;
- 8. Le remplacement de l'unité de climatisation pour le local de la Caisse;
- 9. L'Installation des 2 enseignes du côté nord et sud du village;
- 10. La pose de compteurs d'eau dans des résidences dans le cadre de la SQUEEP;
- 11. La réparation de la toiture et du plafond au garage municipal côté « Body Shop »;
- 12. Plan et devis pour la réfection de ponceaux dans le Rang Lafontaine et Terrebonne demandant l'autorisation du Ministère de l'Environnement;
- 13. L'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable subventionné par le MELCCFP;
- 14. La vidange des fosses septiques – Secteur résidence permanente;

EN 2023, LA MUNICIPALITÉ A FAIT L'ACQUISITION :

- 1. D'un système de télémétrie clé-en-main pour la station de pompage de l'eau potable;
- 2. De caméra de surveillance pour le garage municipal et le terrain de l'OTJ;
- 3. D'un ventilateur d'évacuation de fumée et de radios portatives pour le service incendie;
- 4. D'un photocopieur professionnel pour le département de l'administration;
- 5. D'une pelle mécanique sur roues pour le département de la voirie.

AU COURS DE L'ANNÉE, PLUSIEURS ACTIVITÉS ONT ÉTÉ RÉALISÉES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE, DE LA MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET DE LA MUNICIPALITÉ AMIE DES ENFANTS :

La fête d'Hiver ; la Fête de Pâques; la Fête Familiale, la Fête de Noël; La journée internationale des enfants et des concours de photos.

LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES POUR L'ANNÉE 2024 :

1. Dans le parc industriel, la projection des travaux suivants : Finalisation de l'aménagement des 2 terrains ainsi que de la rue, l'installation des conduites d'aqueduc et d'égout, d'une borne fontaine et du prolongement des installations électriques;
2. L'embellissement du territoire par l'ajout de bacs de fleurs et de bancs;
3. La réfection de la piscine municipale causée par un manque d'entretien depuis sa conception;
4. Le pavage dans le prolongement de la rue des Bouleaux Est;
5. Le développement de la rue des Champs pour la construction d'une résidence en 2025;
6. Creusage de fossés et épandage de gravier dans certains rangs;
7. Réfection des conduites d'aqueduc et d'égout dans l'Avenue de l'Aqueduc et Rue des Marais conditionnel à l'aide financière de la TECQ;
8. Réaménagement du Local de la Caisse Desjardins faisant suite à la fermeture de celle-ci.

LA RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DES DÉPENSES ACCORDÉES AUX ÉLUS.

Conformément à la loi sur le traitement des élus municipaux, je vous informe que, pour l'année 2023, la municipalité a versé un montant de 15 597.72 \$ au maire à titre de rémunération et un montant de 7 799.04 \$ à titre d'allocation de dépenses.

La rémunération annuelle 2023 provenant de la MRC de L'Islet est de 3 918.27 \$ et ce montant inclus la rémunération et l'allocation de dépenses conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux.

Chaque conseiller a reçu un montant de 5 199.12 \$ à titre de rémunération et un montant de 2 599.68 \$ à titre d'allocations de dépenses.

En fonction au poste de Maire depuis novembre 2021, je peux vous affirmer que la situation financière de votre municipalité est demeurée très saine malgré une baisse du surplus accumulé due à de nombreux travaux nécessaires effectués en 2023. Tous les membres du conseil ont comme but principal de bien administrer et de s'entourer d'employés municipaux exerçant leur fonction adéquatement.

Claude Daigle, maire

171-06
2024

4.3 - Autorisation donnée à l'inspecteur municipal pour l'émission de constats d'infraction

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal, Monsieur Michel Leblanc, a l'obligation de faire respecter tous les règlements en vigueur sur le territoire de la municipalité et que celui-ci doit émettre des constats d'infraction aux personnes ne se conformant pas à la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE le conseil doit autoriser celui-ci pour la transmission à la cour municipale de la MRC de L'Islet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère **MARYLOU MERCIER** et résolu d'autoriser l'inspecteur en bâtiment et environnement, Monsieur Michel Leblanc, à émettre des constats d'infraction aux personnes ne respectant pas la réglementation en vigueur sur le territoire de la municipalité et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Perpétue.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

172-06
2024

4.4 - Résolution d'autorisation pour l'agrandissement d'un RPA

ATTENDU QUE la Résidence Odette Blanchet désire agrandir la superficie du RPA afin d'y inclure d'autres chambres à coucher et ce, dans le but de répondre aux fortes demandes de personnes âgées;

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal a analysé la demande de construction et que celle-ci ne va aucunement à l'encontre de la construction souhaité et que celle-ci répond au règlement d'urbanisme en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère **LISE ANCTIL** et résolu d'appuyer et autoriser La Résidence Odette Blanchet dans son projet d'agrandissement du RPA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

173-06
2024

4.5 - Demande de collaboration - Médiathèque L'Héritage de L'Islet-Sud

CONSIDÉRANT QUE la tenue du spectacle de l'artiste invité "Irvin Blais" Samedi 15 juin 2024 organisé par la "Médiathèque L'Héritage de L'Islet-Sud" nécessite la collaboration de plusieurs intervenants;

CONSIDÉRANT QUE pour la tenue de l'évènement, les organisateurs désirent emprunter des chaises et des tréteaux d'interdiction de stationnement à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE pour une bonne gestion du stationnement lors de l'activité, la présence de 2 à 4 personnes (pompiers volontaires ou d'employés municipaux) serait requise de 18 à 20 heures et ce, aux frais de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci demande l'autorisation d'imprimer leur programmation d'activités à venir au bureau municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller **GILLES CHOUINARD** et résolu d'accéder aux demandes de la Médiathèque L'Héritage de L'Islet-Sud qui consiste à:

1. Prêter suffisamment de chaises pour la tenue du spectacle;
2. Prêter des tréteaux d'interdiction de stationnement;
3. D'autoriser l'impression de la programmation au bureau municipal;
4. De refuser de rémunérer la présence de pompiers volontaires ou employés municipaux pour la gestion du stationnement à moins que ceux-ci le fassent gratuitement.
5. De suggérer de faire la demande eux-mêmes auprès des employés municipaux ou pompiers volontaires;
6. De demander la collaboration des Chevaliers de Colomb et du Club de VTT.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

174-06
2024

4.6 - Engagement du personnel - Terrain de Jeux / Service garde / Piscine / Soccer

ATTENDU QUE la tenue d'activités sportives et récréatives au sein de la municipalité, l'engagement d'étudiants pour la saison estivale est essentiel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller **GUY JONCAS** et résolu d'engager, pour la saison estivale, les étudiants suivants au taux horaire en vigueur:

TERRAIN DE JEUX:

- Kim Pellerin- Pelletier / Coordinatrice;

- Annabelle Bourgault - Aide coordonnatrice et Monitrice;
- Thomas Chassé; Emma-Rose Joncas; Meggie Pellerin-Pelletier / Moniteur et Monitrices;
- Samuel Giroux; Thomas Bourgault / Aide-moniteur

SERVICE DE GARDE:

- Amanda Labbé; Maïka Ouellet / Gardiennage et surveillance

SOCCER:

- Meggie Pellerin Pelletier; Théo Bois / Moniteurs

PISCINE:

- Noémie Leblanc - Monitrice et Sauveteur en chef
- Éloïse Chouinard; Alyson Bois / Aide sauveteur

DECK-HOCKEY

Léo Brochu - Arbitre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

175-06
2024

4.7 - Engagement d'un étudiant au poste de journalier pour la saison estivale

Il est proposé par la conseillère **GUYLAINE CLOUTIER** et résolu d'engager Monsieur Julien Pelletier, étudiant, au poste de journalier aux travaux publics et à l'entretien de la piscine pour la saison estivale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

176-06
2024

4.8 - Autorisation pour le retrait des réservoirs de carburant au 162 et au 264 rue principale

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de l'Environnement du Québec a mandaté un entrepreneur licencié afin de procéder au retrait sécuritaire des réservoirs pétroliers situés au 162 et au 264 rue principale Sud;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère **NANCY LAMARRE** et résolu d'autoriser l'entrepreneur licencié à entreprendre les travaux en lien avec le retrait sécuritaire des deux réservoirs aux endroits prévus à cette fin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

177-06
2024

4.9 - Collecte de fonds - Fondation Hôtel Dieu de Montmagny

ATTENDU QUE la fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny contribue à l'accessibilité et à la qualité des soins de santé pour les citoyens de L'Islet et de Montmagny et qu'une activité de financement aura lieu le 17 août 2024 sous le thème "La Tournée des Vainqueurs";

ATTENDU QU'un cycliste ayant survécu au cancer, entreprendra un parcours dans la MRC de Montmagny et de L'Islet sur une distance de plus de 240 km prévoyant des "Arrêts-Stop" dans différents endroits et ce, le 27 juillet et en cas de plus, reporté au 28 juillet;

ATTENDU QUE Monsieur Mario Marcoux a été mandaté afin d'obtenir des autorisations nécessaires pour le type de collecte qui consiste entre-autres à partager en part égal les profits recueillis de la municipalité entre un organisme de celle-ci et la Fondation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère **GUYLAINE CLOUTIER** et résolu de contribuer à la collecte de fonds de la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny et ce, au montant de **250.00 \$**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**178-06
2024**

4.10 - Demande de dons - Fondation Hotel-Dieu de Lévis

CONSIDÉRANT que la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Lévis sollicite la municipalité pour une demande de dons en tenant compte que les sommes recueillies seront investis pour des besoins prioritaires (achat d'équipements des secteurs prioritaires);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller GUY JONCAS et résolu d'appuyer la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Lévis en leur octroyant un don au montant de **100.00 \$**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**179-06
2024**

4.11 - Projet de construction résidentielle - Lots 5 784 635 et 5 784 636

ATTENDU QU'une demande pour un projet de construction résidentielle pour les lots 5 784 635 et 5 784 636 a été déposé à la table du conseil pour approbation;

ATTENDU QUE la demande "Aménagement du prolongement de la rue des Champs et de raccordement aux services municipaux" comprend:

1. Prolongement du réseau d'égout et d'aqueduc municipale;
2. Entrée des services sur le terrain;
3. Rehaussement du prolongement de la rue des Champs;
4. La canalisation du drainage des eaux de surface vers l'Avenue du Vallon;
5. Le remblayage des fossés actuellement présents des deux côtés de la rue.

ATTENDU QUE la demanderesse demande que les travaux soient effectués d'ici le mois d'Août 2024, lui permettant de commencer la préparation de son terrain comprenant le remblayage et le nivelage et ce, pour la construction de sa résidence prévue au printemps 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère **NANCY LAMARRE** et résolu :

- Que la demande du propriétaire des lots 5 784 635 et 5 784 636 pour la réalisation de son projet de construction résidentielle soit acceptée;
- Que la prolongation du réseau d'aqueduc et d'égout, le rehaussement de la rue, la canalisation du drainage des eaux de surface, du remblayage des fossés soient effectués selon les disponibilités financières de la municipalité;
- Que la totalité des travaux ne pourra être exécuté durant l'été 2024 en raison de dépenses non budgétées;
- Que l'entrée de service sur son terrain soit absorbée par celui-ci à 50%;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

180-06
2024

4.12 - Demande au Ministère des Transports - Réduction de la vitesse jusqu'à la rue Industrielle

CONSIDÉRANT QUE deux (2) nouveaux commerces (L'Enjoué Crème et Café et Réparation JR Bourgault) sont situés à l'entrée du village dans une zone de vitesse de 70 km;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du commerce "L'Enjoué Crème et Café" a déposé une demande au MTQ pour réduire la limite de vitesse et que ceux-ci demandent l'appui de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller **GUY JONCAS** et résolu que la municipalité dépose une demande auprès de la MTQ dans le but de réduire la limite de vitesse existante à 50 Km et ce, jusqu'à la rue Industrielle afin de permettre une meilleure sécurité routière des lieux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

181-06
2024

4.13 - Adjudication du contrat pour la construction d'une pergola à l'OTJ

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été déposée dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) de la MRC de L'Islet pour la construction d'une pergola à l'OTJ;

ATTENDU QUE le projet est estimé à 23 165 \$ (taxes incluses) et qu'un montant de 12 000 \$ a été accordé pour le projet d'Aménagement d'une pergola à l'OTJ";

ATTENDU QUE la chargée de projet a demandé des soumissions à 3 entrepreneurs et qu'une seule soumission a été déposée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère LISE ANCTIL et résolu à l'unanimité

- D'accorder le contrat à l'entrepreneur en construction "Construction MF Gagnon Inc." et ce, au montant de 19 275.00 \$ (taxes applicables);
- D'autoriser la chargée de projet pour l'achat de 2 tables de pique-nique et d'une toile ombragée.

182-06
2024

4.14 - Adjudication du contrat - Aménagement d'un parc pour aînés

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été déposée dans le cadre du programme PRIMA pour l'aménagement d'un parc pour personnes aînées situé sur le terrain municipal dans la rue du Parc;

ATTENDU QUE le projet est estimé à 69 638 \$ (taxes incluses) et qu'un montant de 65 135 \$ a été accordé pour le projet en question et que celui-ci sera remboursé en totalité lors de la reddition de comptes;

ATTENDU QUE la chargée de projet a demandé des soumissions à 3 entrepreneurs et qu'une seule soumission a été déposée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller GILLES CHOUINARD et résolu à l'unanimité

- D'accorder le contrat à l'entrepreneur en construction 'Construction MF Gagnon Inc. et ce, au montant de 25 590 \$ (taxes applicables);
- D'autoriser la chargée de projet pour l'achat d'un mobilier urbain et d'un appareil fitness;

4.15 - Entente scolaire - municipale / École des Hauts-Sommets

ATTENDU QUE le Centre de services Scolaire de la Côte-du-Sud désire conclure un partage des infrastructures de loisirs entre la municipalité et l'École des Hauts-Sommets;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Perpétue et l'École des Hauts-Sommets assumeront la responsabilité des accidents et dommages qui surviendraient au cours des périodes où chacun d'eux utiliseront les lieux prêtés;

ATTENDU QUE que le partage des infrastructures se fait gratuitement entre les parties concernées;

ATTENDU QUE les dommages occasionnés survenant sur le terrain, les installations ou les équipements et ce, à la suite de leur utilisation, chacune des parties devra informer l'autre partie dans les trois (jours) suivant l'évènement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère MARYLOU MERCIER et résolu à l'unanimité d'autoriser M. le maire, Claude Daigle et la directrice générale, Diane Gagnon à signer l'entente scolaire-municipale avec le Centre de Services Scolaire de la Côte-du-Sud.

4.16 - Dépôt de l'Avis de l'Autorité des marchés publics

La directrice générale dépose à la table du conseil, l'Avis émis par l'Autorité des marchés publics.

5 - COMPTE-RENDU DES COMITÉS

5.1 - Point d'information - La conseillère Lise Anctil

Comité de consultation d'Urbanisme (CCU) et Comité "Municipalité Amie des Aînés (MADA)"

- Projet du parc pour personnes aînées se fera au cours des semaines à venir....

5.2 - Point d'information - La conseillère Nancy Lamarre

Représentante municipale au sein de la Régie Intermunicipale de gestion des déchets du Sud de L'Islet (RIGDSL) et Comité Embellissement / Évènements

- Aucune réunion

5.3 - Point d'information - Le conseiller Gilles Chouinard

Représentant municipal au sein du Service Incendie et Travaux publics

- Aucune réunion

5.4 - Point d'information - La conseillère Marylou Mercier

Comités suivants: Embellissement / Évènements, des Loisirs et Politique Familiale Municipale (PFM)

- Les inscriptions aux activités de loisirs ont été réalisés le 1er juin
- Embellissement de la municipalité devrait se faire dans les journées à venir.

5.5 - Point d'information - La conseillère Guylaine Cloutier

Représentante municipale du Transport Adapté de L'Islet-Sud et du Comité Logements de la MRC de L'Islet

- Autobus pour le Transport Adapté est prête et devrait arriver sous peu;
- Les Ambulances L'Islet-Sud ont donné un don de 20 000\$ pour le Transport adapté;

5.6 - Point d'information - Le conseiller Guy Joncas

Représentant municipale au sein de l'Office Régionale de l'Habitation de L'Islet (ORH) et Comité des Loisirs

- Le Tournoi "Roses et Épines" se déroulera le 8 juin à l'OTJ (8 équipes de femmes);
- Les profits seront remis à la Maison d'Hélène et à la Fondation du Cancer du Sein;
- Début de la balle molle, mardi 4 juin (40 inscriptions);
- Dek Hockey débute jeudi pour les adultes.
- Baseball pour adultes, 5 équipes de femmes et 4 équipes d'hommes;

5.7 - Point d'information - Le maire Claude Daigle

Représentant municipal au sein du Conseil des maires de la MRC de L'Islet / Office du Tourisme / Sécurité publique

- La MTQ a avisé que l'asphaltage se fera de la Route 216 au Rang des Pelletiers sur une distance de 4,2 km;
- Sécurité publique: N'a pas assisté à la rencontre ayant d'autres engagements;
- Office du Tourisme: Inauguration des chalets le 6 juin à Tourville.

6 - CORRESPONDANCE

Croix-Rouge	- Au secours des plus vulnérables destiné aux élus
CMATV	- Offre de services - Affichage numérique
MAMH	- Partage de la croissance d'un point de la TVQ
R&S Tourville	- Offre de Services en recherche et Sauvetage dont M. Clément Caron est responsable.
Club Lions	- Lettre de remerciement du don reçu pour l'activité Suçon-Don
Hydro-Québec	- Avis de travaux de maitrise de la végétation dans la municipalité
Municipalité de Tourville	- Demande de contribution financière refusée pour la rénovation de la piscine.

6.1 - Bordereau des correspondances

Dépôt du bordereau de correspondances. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

7 - VARIA

184-06
2024

7.1 - Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du PRACIM

PROJET: REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE VENTILATION DU GARAGE MUNICIPAL ET CASERNE DE POMPIERS

ATTENDU QUE la Municipalité désire convertir les appareils de chauffage au mazout du garage municipal et de la caserne de pompiers afin d'y installer un système de ventilation et de chauffage électrique;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère MARYLOU MERCIER ET RÉSOLU QUE:

185-06
2024

- Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;
- La Municipalité de Sainte-Perpétue a pris connaissance du guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité de Sainte-Perpétue s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;
- La Municipalité de Sainte-Perpétue confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts;

7.2 - Babillard - Message de la conseillère Marylou Mercier

La conseillère Marylou Mercier nous informe des points relatés dans le Babillard:

Pour la traverse piétonnière:

- **Le Code de la route stipule que:** Le piéton a la priorité sur les conducteurs et les cyclistes, qui doivent s'immobiliser pour le laisser passer, une fois qu'il s'est engagé sur les bandes jaunes ou blanches ou qu'il a manifesté clairement son intention de le faire.

Pour la borne de rechargement:

- Afin de permettre à d'autres utilisateurs de véhicules électriques, le rechargement se fait de 4 à 8 heures. La collaboration de chacun des usagers est nécessaire.

Réparation de la piscine temporaire:

- Début des travaux le 4 juin et la piscine pourra être fonctionnelle durant la semaine du 24 juin.

8 - FINANCE

8.1 - Acceptation des comptes

DÉCLARATION DE DISPENSE DE LECTURE:

- **Dispense de lecture des comptes est donnée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu et avoir eu pris connaissance des journaux déboursés et comptes fournisseurs.**

Il est proposé par le conseiller GILLES CHOUINARD et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes suivants soient et sont acceptés et que nous avons les crédits nécessaires pour acquitter ces montants.

Journaux déboursés et JG	86 020,05 \$
Comptes fournisseurs et JG	83 994,17 \$

Classés en annexe

Diane Gagnon

Directrice générale et greffière-trésorière

Les factures ont été vérifiées par monsieur Claude Daigle et madame Diane Gagnon.

8.2 - Dépôt de l'état du relevé bancaire au 31 mai 2024

La directrice générale dépose l'état du relevé bancaire au 31 mai 2024 à la demande du conseil municipal.

Copie classée en annexe.

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période des questions débute à 19: 50 heures et se termine à 19 : 55 heures.

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère NANCY LAMARRE et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 19 : 55 heures.

Je, Claude Daigle, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Claude Daigle
Maire

Diane Gagnon
Directrice générale et greffière-trésorière

186-06
2024